

Avis public



DÉROGATIONS MINEURES N^{OS} DM 3001310537 ET DM 3001310555

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 août 2017, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001310537	4856, rue Félix-McLernan

Permettre en zone résidentielle H1-8-487, pour un bâtiment unifamilial jumelé :

- un coefficient d'occupation au sol maximal de 0,75 au lieu du maximum permis de 0,7 ;
- que le perron empiète de 2,2 m dans la marge avant au lieu du maximum permis de 1,8 m ;

comme montré au plan d'implantation, dossier 43502, minute 8752, préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Katz et daté du 12 janvier 2017.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001310555	4858, rue Félix-McLernan

Permettre en zone résidentielle H1-8-487, pour un bâtiment unifamilial jumelé :

- un coefficient d'occupation au sol maximal de 0,75 au lieu du maximum permis de 0,7 ;
- que le perron empiète de 2,2 m dans la marge avant au lieu du maximum permis de 1,8 m ;

comme montré au plan d'implantation, dossier 43502, minute 8752, préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Katz et daté du 12 janvier 2017.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-et-unième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement
/rl